

SIERRA LEONE

**Les crimes de guerre contre
les enfants continuent**

Index AI : AFR 51/038/00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Pendant les neuf années de conflit qu'a connues la Sierra Leone, des milliers d'enfants ont été enlevés et contraints à combattre, amputés ou tués de manière délibérée et arbitraire et, dans le cas des filles, violées et exploitées sexuellement », a déclaré ce jour (vendredi 16 juin 2000) Amnesty International.

Parmi les victimes du conflit armé interne sierra-léonais, les enfants ont été les plus touchés et les atteintes à leurs droits fondamentaux ont été commises sur une échelle sans précédent. Des centaines de milliers d'enfants, souvent séparés de leurs familles, ont dû chercher refuge à l'étranger ou ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays.

« Ceux qui s'efforcent de résoudre la crise actuelle doivent se fixer pour objectif prioritaire l'amélioration du sort des enfants sierra-léonais », a souligné Amnesty International ce vendredi 16 juin, Journée de l'enfant africain.

Viols

« Les combattants qui m'ont enlevée m'ont dit : "Tu ne comprends pas. C'est pour cette raison que nous vous capturons. Si tu ne couches pas avec moi aujourd'hui, je te tuerai" », a raconté une jeune fille qui a été violée.

« Les enlèvements et les violences sexuelles dont ont été victimes des filles, souvent très jeunes, font partie des pratiques les plus ignobles et les plus affligeantes qui ont

marqué ce conflit », a souligné Amnesty International.

Les viols, l'esclavage sexuel et les autres formes de violences sexuelles dont ont fait l'objet les jeunes filles et les femmes de ce pays ont revêtu un caractère systématique, planifié et généralisé. Nombre de femmes enlevées ont été contraintes de devenir des « épouses » de combattants.

Les délégués d'Amnesty International actuellement présents en Sierra Leone ont pu recueillir des témoignages selon lesquels, depuis l'éclatement de la crise actuelle, début mai, avec la capture de quelque 500 membres de la force de maintien de la paix des Nations unies par l'opposition armée, des jeunes filles ont été violées par les forces rebelles dans la province du Nord.

« Tout viol commis par un combattant dans le cadre d'un conflit armé constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Ceux qui se rendent coupables de tels agissements doivent être traduits en justice », a souligné Amnesty International.

« Les femmes et les jeunes filles doivent être protégées contre le viol et les autres formes de violences sexuelles, et celles qui sont toujours retenues captives par les forces rebelles doivent être relâchées. »

Enfants soldats

Le recours généralisé à des enfants soldats constitue un autre trait alarmant du conflit sierra-léonais. On estime à plus de 5 000 le nombre de personnes de moins de dix-huit ans

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International

– tant des garçons que des filles, tout juste âgés de six ans dans certains cas – ayant combattu dans les rangs des forces rebelles ou pour l'armée régulière et ses alliés.

Eux-mêmes victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux, ces enfants soldats ont également commis des atrocités : nombre d'entre eux ont été contraints à tuer et à mutiler d'autres personnes, sous l'emprise de la drogue, de l'alcool et de la peur.

« *Quand je tuais, j'avais l'impression que ce n'était pas moi qui faisais ces choses. J'y étais obligé parce que les rebelles menaçaient de me tuer* », a raconté un garçon de douze ans enlevé par l'opposition armée au cours du conflit.

À la suite de l'accord de paix de juillet 1999, près de 1 700 enfants avaient rendu leurs armes. Cependant, la reprise des hostilités, il y a six semaines, entre les forces gouvernementales et leurs alliés et les forces rebelles a eu pour conséquence l'enlèvement total du processus de désarmement et de démobilisation des combattants.

La crise actuelle a empêché la poursuite des efforts déployés en vue d'obtenir la libération des enfants toujours captifs, et les jeunes sierra-léonais courent de plus en plus le risque d'être de nouveau enlevés et recrutés de force par les rebelles. Ainsi :

– à Makeni, une quarantaine d'enfants qui avaient été désarmés et démobilisés ont été de nouveau intégrés dans les rangs du groupe armé d'opposition *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni) pendant la première semaine de mai ;

– selon des informations recueillies dans le district de Kambia depuis le début du mois de mai, le RUF enrôle de force des enfants en tant que combattants ;

– en outre, ce groupe armé continue à envoyer des enfants soldats sur le front.

Le 15 mai, des spécialistes des droits humains des Nations unies en visite à Masiaka, à quelque 60 kilomètres de Freetown, ont constaté qu'environ un quart des

personnes combattant pour le gouvernement avaient moins de dix-huit ans ; certaines ont ouvertement reconnu avoir entre sept et quatorze ans.

Le 12 juin, c'est en présence de délégués d'Amnesty International présents en Sierra Leone que 137 enfants, âgés de cinq à seize ans approximativement, ont été confiés à la garde d'organismes de protection des mineurs. La plupart étaient utilisés par les *Civil Defence Forces* (CDF, Forces de défense civile), la milice civile qui soutient le gouvernement. Dans le cadre d'un entretien avec les délégués d'Amnesty International, le 25 mai, le vice-ministre de la Défense, qui est également le coordonnateur national des CDF, a nié que celles-ci avaient recruté des enfants.

Le gouvernement sierra-léonais s'est engagé à maintes reprises à mettre fin à l'utilisation de mineurs en tant que combattants. Le 25 mai, le président Ahmad Tejan Kabbah a assuré à une délégation d'Amnesty International que le recours aux enfants soldats était totalement incompatible avec la politique du gouvernement. Dans une déclaration rendue publique la veille, les autorités indiquaient : « [Tout] commandant permettant à une personne de moins de dix-huit ans de porter les armes sur son théâtre d'opérations ou permettant à des enfants de rester dans des zones où se déroulent des combats fera l'objet de sévères mesures disciplinaires. »

« *Nous condamnons tout recrutement et toute utilisation d'enfants par les parties au conflit. Il s'agit là de crimes de guerre et ceux qui s'en rendent coupables doivent être déférés à la justice* », a conclu Amnesty International. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Alistair Hodgett, attaché de presse d'Amnesty International à Freetown, au 232 23 500016. Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 20 7413 5810 ou au 44 7778 472 119 (portable), ou

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International

consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International
- ÉFAI -